

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 4 Avril 2019 à 19 H 30 Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 30 mars 2019

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PLOTTU	Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BADIN	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BORDÈRES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MANO	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DAUPHIN	Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>

MME MESSEAN Anna-Maria a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 11

Absents excusés :

- MME MAIGRET Armelle a donné procuration à MME BONNIN afin de la représenter.
- MME BADIN Marine a donné procuration à MME BORDERES Lydia afin de la représenter.
- M. ARLABOSSE Robert a donné procuration à M. PLOTTU Yannick afin de le représenter.
- M. POPOT Didier a donné procuration à M. BADIN Pascal afin de le représenter.
- M. JULIEN Benjamin a donné procuration à M. SERRUYS Laurent afin de le représenter.

Absents :

- M. CORDEL Marie-Claire.
- MME DUMONT Valérie.
- M. GIRARD Alain.

La réunion est ouverte à 19 H 30

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin qu'il rattache une délibération concernant la signature d'une Convention pour la maintenance du système de chauffage par l'entreprise ECO MANAGER.

I – Délibération Location de tables rondes par la Commune

La commune a acquis des tables rondes (prisées pour les mariages) afin de les louer à 5 euros l'unité. Il y a 12 tables au total. Il s'agira d'une option.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)

II - Délibération non-renouvellement de l'adhésion à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise)

La commune avait adhéré à l'ADTO pour un certain nombre d'études (PLU...) mais aujourd'hui ce besoin n'existe plus vraiment et coûte près de 2000 euros par an. M. le Maire propose donc de ne pas renouveler l'adhésion à l'ADTO.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)

III – Délibération autorisant M. le Maire à signer une Convention avec le Département pour les travaux de la route départementale 620

M. le Maire rappelle qu'une demande a déjà été faite auprès du Département pour que celui-ci rétrocède la Route Départementale 620 à la commune de Berthecourt.

La réfection de cette route est l'occasion de réaliser des aménagements de trottoirs, notamment au début de la rue de Villers. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec le Département.

Il faudrait idéalement déclasser l'ensemble de la voie qui se termine au niveau de l'entreprise TENART et de Bailleul-sur-Thérain. La commune de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE y est aussi favorable pour, entre autres, pouvoir gérer l'important trafic de poids lourds qui occasionne des dégradations dans la chaussée.

M. ZITOUNI demande si cette opération s'effectue dans le cadre des nouveaux flux de camions qui transiteront par le centre de tri des déchets de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE. L'idée, comme le souligne M. le Maire, est de pouvoir gérer cette voie en tonnage et en vitesse. Mais si cette convention peut servir pour les futurs flux en direction de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE ce serait aussi positif.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)

IV - Délibération Prêt Parisifontaine

Lors de la précédente réunion (le 7 février 2019), le Conseil Municipal avait déjà adopté une délibération pour pouvoir emprunter de l'argent. A l'époque, une seule proposition (celle du *Crédit Agricole*) avait été reçue par la Mairie. Plus tardivement, la *Banque Postale* a émis une proposition plus intéressante.

Le *Crédit Agricole* proposait un taux annuel à 1,76 %, contre 1,39 % pour la *Banque Postale* avec des remboursements un peu plus importants pendant la première partie du prêt (5200 euros par trimestre, puis 4500 euros par trimestre, sur une durée totale de 15 ans et avec pour première échéance le 1^{er} septembre 2019). Cependant, ces remboursements demeurent inférieurs à ceux assignés par le *Crédit Agricole*. Le prêt s'élèverait de 250 000 euros. Il n'y aura pas de frais de dossier.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 15 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. ZITOUNI Dominique)

V – Délibération Vote du Compte de Gestion 2018 de la Commune

Comme l'indique M. le Maire, ce compte, tenu par le Percepteur, est rigoureusement identique à celui tenu par la Commune (Compte Administratif).

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 15 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 voix CONTRE (M. ZITOUNI Dominique)

VI – Délibération Vote du Compte Administratif (CA) 2018 de la COMMUNE

M. le Maire laisse la parole à M. PLOTTU pour la présentation de ce Compte Administratif.

En fonctionnement,

Report 2017 : 100 026,36 €

Dépenses : 698 161,28 €

Recettes : 928 698,17 €

TOTAL de l'excédent de fonctionnement : 330 563,25 €

En investissement,
Excédent reporté 2017 : 119 862,81 €
Dépenses : 617 680,81 €
Recettes : 561 680,88 €
Excédent : 63 862,88 €

Comme le précise M. PLOTTU, au niveau du Compte Administratif, la commune dispose d'un excédent d'environ 394 000 euros. Si on retranche les recettes du SITTEU qui transitent temporairement par le budget communal (191 546 euros), l'excédent dégagé reste de l'ordre de 200 000 euros.

L'excédent est donc plus ou moins le même qu'à la fin de l'exercice 2017, alors que la commune a supporté des dépenses sur ses fonds propres (c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt) pour réaliser des investissements relativement importants.

Ce résultat a pu être possible grâce aux efforts de resserrement du budget de fonctionnement dont l'enveloppe financière est de 700 000 euros. Il y a quelques temps, cette enveloppe dépassait parfois les 900 000 euros. Les excédents antérieurs ont ainsi été peu entamés.

M. le Maire sort de la salle. M. PLOTTU demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 13 voix POUR (Majorité) et 1 CONTRE (M. ZITOUNI Dominique).
M. SERRUYS Laurent et son mandant, M. JULIEN Benjamin, ne participent pas au vote.**

VII – Délibération Vote Affectation de Résultat 2018 de la Commune

Sur présentation du Compte administratif qui a été réalisée par M. PLOTTU, M. le Maire rappelle les chiffres :

Excédent de fonctionnement : 330 563,25 €

Excédent d'investissement : 63 862,88 €

M. le Maire propose l'affectation de résultat suivante :

Au compte 001 (recettes d'investissement) : 63 862,88 €

Au compte 1068 : 240 563,25 €

Au compte 002 : 90 000 €

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette affectation de résultat, avant de faire remarquer que les 2/3 de cet excédent de fonctionnement seront versés à l'investissement.

M. le Maire passe alors cette délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 15 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 CONTRE (M. ZITOUNI Dominique)

VIII – Délibération Vote des taux d'imposition 2019

Ces taux résultent de la réflexion de la Commission Municipale « Urbanisme & Finances ».

Rappel des taux actuels : Taxe d'habitation : 10,53 %. Taxe foncière bâti : 23,33 %. Taxe foncière non bâti : 49,31 %.

La commission municipale « URBANISME & FINANCES » a décidé cette année encore de ne pas augmenter ces taux, compte tenu du faible taux d'endettement par habitant à l'heure actuelle.

D'où un produit fiscal attendu de :

Taxe d'habitation : 190 593 euros

Taxe foncière bâti : 267 362 euros

Taxe foncière non bâti : 16 026 euros

TOTAL : 473 981 euros (soit 11 000 euros de plus que l'année précédente avec la simple augmentation des bases d'imposition).

M. le Maire interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des questions sur ces calculs, avant de passer cette délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)

IX – Délibération Budget Primitif/Prévisionnel 2019 de la Commune

Les conseillers municipaux ont en main des tableaux (Sections d'Investissement et de Fonctionnement).

Total de la section de fonctionnement : 960 370 €.

Dépenses : 832 742,02 €. Dépenses imprévues : 40 277,98 €.

Recettes : 870 370 €.

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 90 000 €.

Virement à la Section d'Investissement (023) : 87 350 €.

Total de la section d'investissement : 858 007 €.

Dépenses : 858 007 €.

Recettes : 770 657 €.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du vote à main levée sur le BP 2019 de la Commune

15 voix POUR (Majorité absolue) et 1 ABSTENTION (M. ZITOUNI Dominique)

X – Délibération Subventions Communales

Monsieur le Maire rappelle que les associations avaient un délai pour déposer un dossier complet (de la même composition d'année en année) en Mairie. Certaines ne l'ont pas fait ou ont omis certaines pièces qui leurs seront demandées afin de justifier le montant de la subvention attribuée. Des critères prédéfinis permettent de déterminer chaque montant avec précision. Ainsi, une association qui bénéficierait de la jouissance permanente d'une salle pour exercer son activité percevra moins en subvention qu'une association qui occuperait occasionnellement la salle des fêtes (une fois par semaine par exemple). De la même manière, une association qui devrait rétribuer un intervenant extérieur professionnel (diplômé d'Etat, etc.) pourrait recevoir une subvention plus importante. Le rôle social rempli par l'association et le nombre d'actions ou de manifestations qu'elle mettrait en place sur une année entrent aussi en ligne de compte. Enfin, ces subventions ne représentant pas un dû, les attributions votées par le Conseil Municipal ne sauraient être susceptibles d'un recours.

APJB, Association Pour les Jeunes de Berthecourt : **30 euros**

Amicale des Séniors : **315 euros**

Comité des Fêtes : **6800 euros**

HBAC (Hermes Berthecourt Athletic Club – Football): **800 euros**

Gym volontaire : **400 euros**

Anciens Combattants : **400 euros**

RASED de Noailles : **318,42 euros** (montant imposé)

Les Jeux d'enfants : **500 euros**

Résultat du Vote à main levée : 15 voix POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (M. ZITOUNI)

Au total ce sont 9563,42 euros qui seraient versés aux associations.

X – Délibération Convention à passer avec l'entreprise ECO MANAGER

M. le Maire rappelle qu'ECO MANAGER s'occupe de la maintenance du système de chauffage à l'Ecole, à la Salle des Fêtes et au SIBEPOVI. Le coût annuel de cette maintenance revient à 270 euros hors taxes par bâtiment.

M. le Maire propose d'y ajouter le « pack alarme », une option qui permet de prévenir rapidement en cas de coupure.

Soit 330 euros hors taxes au total par site. Le renouvellement de cette convention se fait par tacite reconduction.

M. BADIN souligne la qualité du nouveau système de chauffage, plus souple et efficace que l'ancien qui se pilotait à l'aide d'un minitel.

De plus, ce système permet d'établir des statistiques et de différencier les températures selon les pièces.

M. ZITOUNI demande s'il est possible d'intervenir manuellement sur ce système notamment quand la différence de température entre la « petite » salle (à l'entrée) et la « grande » salle des fêtes est importante. M. BADIN répond qu'il est possible de passer en marche forcée le cas échéant.

M. le Maire note aussi que dans les espaces de passage (couloir et préau de l'Ecole) la consigne de chauffage peut être moins importante.

Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)

L'ordre du jour est épuisé à 20 h 07

Questions diverses des Membres du CONSEIL

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MME BORDERES, Présidente de la Commission Municipale de travail « Jeunesse, Emploi, Solidarités & Environnement » indique que les plantations reprendront au mois d'avril. Des commandes ont déjà été réalisées pour aménager la rue de Beauvais. L'entreprise GAUDION PAYSAGE, désormais bien implantée sur notre territoire, se chargera de ce chantier.

M. le Maire met à l'honneur les employés municipaux pour leur travail rue de Beauvais notamment.

MME BORDERES revient également sur le chemin réalisé par les services techniques de Berthecourt qui permet de sécuriser le passage, peu éclairé, rue du Château vers la rue Jules Ferry (« les Grands Arbres »). Ce sentier derrière la mare est aussi le fruit du travail de M. BADIN (pour la partie éclairage public) et de M. WALLET (pour les croquis et les plans). Un devis a également été demandé pour paysager ce sentier.

OFFRE D'EMPLOI

M. BADIN signale que la commune cherche à embaucher un employé pour les services techniques avec une compétence en matière paysagère (jardinier...).

M. BADIN rappelle également les travaux de rebouchage réalisés par les employés municipaux (avec du grattage de route rue de Hermes). Cependant, à l'abord de l'été, c'est l'entretien des trottoirs et les tontes qui vont focaliser une bonne partie de l'attention de ce service.

Et pour répondre à la question de M. ZITOUNI qui demandait pourquoi le sentier créé ne rejoignait pas l'autre nouveau chemin le long de la pâture. M. PLOTTU explique que c'est simplement une question de timing logistique (la location de la mini-pelle était prévue pour une certaine durée qui s'arrêtait) et surtout la quantité de produit de grattage était épuisée.

De plus, dans le même temps, comme ajoute M. BADIN, les plateformes pour l'installation des tables de pique-nique ont été réalisées dans le terrain en face de l'Ecole.

M. PLOTTU informe l'assemblée délibérante que la Mairie vient de recevoir l'accord de subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de la rue de Parisfontaine. L'aide s'élève à 82 000 euros.

RÉUNION PUBLIQUE

M. PLOTTU revient sur le « débat » du 28 février dernier qui a eu lieu à la salle des fêtes. Les échanges avec les habitants présents furent constructifs, les réflexions fusaiement. Cette rencontre permettra d'affiner le projet communal pour les prochaines années.

M. le Maire ajoute qu'un retour sur ce débat sera effectué par la Commission Municipale « Communication et Cérémonies » dans le prochain numéro du Bulletin Municipal.

Un questionnaire sera distribué dans les boîtes aux lettres dans le même esprit.

à 20 h 18, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

M. Gilles CROLA souhaite savoir quel serait le retour sur investissement du nouveau système de chauffage. M. le Maire indique qu'il serait réalisé en moins de 4 ans, étant donné les économies faites.

M. Alain SOETENS prend la parole, au nom de la société AXA Assurances, pour évoquer un projet de « mutuelle communale ». M. le Maire rétorque en précisant que si le Conseil Municipal souhaite permettre un tel projet, il faudrait contacter plusieurs sociétés d'assurances et non une seule, pour comparaison. Mais est-ce là une prérogative communale ? Cette démarche est susceptible de poser un problème déontologique, comme le souligne M. le Maire. L'aval de la Mairie, son image, ne peuvent être engagés dans une approche commerciale.

Fin des débats : 20 h 38.

Fait à BERTHECOURT, le 12 avril 2019

**LE MAIRE,
Laurent SERRUYS**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr